

Plan d'action en environnement des groupements forestiers

Années 2024 et 2025




**GROUPEMENTS
FORESTIERS
QUÉBEC**

Janvier 2024

Le plan d'action en environnement de
Groupement forestier Québec a été réalisé
par le comité Environnement et Carbone forestier

Équipe de projet

Alice Roy-Bolduc, biologiste, Aménagement forestier
coopératif des Appalaches

Sylvain Thibodeau, tech.f – directeur général du groupement
coopératif forestier d'Abitibi

Luc Lavoie, D.Ph. – conseiller stratégique à la Fédération des
groupements forestiers du Bas-St-Laurent

André Emery, ing.f – directeur général du groupement
forestier Chaudière

Pierre Baril, tech.f directeur général de Terra-bois

Vincent Garneau, ing.f – directeur général de Groupements
forestiers Québec

Catherine Arsenault, tech. bioécologie du groupement
forestier coopératif Baie-des-Chaleurs

Nicolas Fournier, tech.f – directeur général d'aménagement
forestier coopératif des Appalaches

Marc Lavigne, B.Comm. – vice-président du groupement
forestier Arthabaska-Drummond

Vincent Veer, ing.f du groupement forestier Portneuf

Louis Brunet, ing.f du groupement forestier Métis-Neigette

Rénald Bernier, B.Écon. – président de Groupements forestiers
Québec

Équipe de rédaction

Ariane Desjardins et Nolann Chaumont,

Professionnels en environnement

Terra-Bois Coopérative de propriétaires de boisés

Mot du président de GFQ – Rénald Bernier

En décembre 2023 se déroulait la 15^e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP15). Cet événement a mené à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui a pour objectif de stopper et d'inverser la perte de nature partout dans le monde en établissant 23 cibles. Afin de répondre aux engagements pris lors de la COP15, et d'atteindre les cibles du Cadre mondial de la biodiversité, le gouvernement du Québec travaille actuellement à élaborer le Plan Nature 2030.



Les 28 000 propriétaires regroupés et les 1300 employés des groupements forestiers peuvent influencer l'atteinte des différentes cibles. En étant des organisations très actives sur le terrain, nous avons évalué que le réseau des groupements forestiers peut influencer environ 13 des 21 cibles du cadre mondial et plus spécifiquement la cible 7 qui consiste à : veiller à ce que les superficies consacrées à la foresterie soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations locales et autochtones.

Les forêts permettent de stocker de manière permanente le CO₂ présent dans l'atmosphère et peuvent être considérées comme des puits d'« émissions négatives ». Ainsi, l'aménagement forestier durable et l'utilisation optimale du matériau de bois dans la construction sont des solutions à la lutte contre les changements climatiques, nous rappelle le GIEC dans son tout dernier rapport.

Le Plan d'action en environnement 2024 et 2025 est l'occasion de jouer un rôle pertinent et concrets dans l'aménagement durable des forêts privées. Encore une fois, je demande aux propriétaires et aux employés des groupements forestiers d'être innovants et précurseurs dans un dossier si important, l'environnement. Je suis fier du travail de collaboration des membres du réseau dans la préparation d'un plan réaliste qui permettra de s'impliquer dans l'atteinte de cibles mondiales et de maintenir nos forêts en santé.

Maintenant, on passe à l'acte !



TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES	4
INTRODUCTION	5
1. VISION	7
2. DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PAE 2024 ET 2025	8
3. ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ACTIONS	11
3.1 ORIENTATION 1 – FAVORISER L'INTEGRATION DES CONSIDERATIONS ENVIRONNEMENTALES A L'AMENAGEMENT FORESTIER DURABLE EN FORET PRIVEE	13
3.1.1 OBJECTIF 1 – Favoriser l'élaboration et l'utilisation des PAF nature comme outil d'information, de sensibilisation et de conciliation de l'aménagement forestier durable et de la protection des éléments sensibles afin d'élargir l'offre actuelle.	13
3.1.2 OBJECTIF 2 – Intégrer dans la planification et les pratiques forestières l'adaptation des forêts aux changements climatiques	21
3.1.3 OBJECTIF 3 – Tenir compte des réseaux de connectivité écologique dans les pratiques des GF afin de favoriser leur maintien et leur augmentation.	28
3.2 ORIENTATION 2 - BONIFIER LA COMPREHENSION DE LA GESTION DURABLE DES FORETS PRIVEES AUPRES DE LA COLLECTIVITE, D'UN POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL	34
3.2.1 OBJECTIF 4 – Établir des moyens de communication visant à promouvoir la gestion durable des forêts privées auprès de la collectivité, d'un point de vue environnemental	34

3.3 ORIENTATION 3 - CONCILIER LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS A LONG TERME ET LES SAINES PRATIQUES D'AMENAGEMENT FORESTIER.	40
3.3.1 OBJECTIF 5 – S’impliquer dans la mise en place d’une approche conciliant la protection légale des milieux naturels à long terme et les saines pratiques d’aménagement forestier.	40
4.CONCLUSION	45
5.REMERCIEMENTS	47
6.RÉFÉRENCES	48

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1: LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PAE 2024 ET 2025	8
TABLEAU 1: OBJECTIF 1 – FAVORISER L'ÉLABORATION ET L'UTILISATION DES PAF NATURE COMME OUTIL D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE CONCILIATION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE ET DE LA PROTECTION DES ÉLÉMENTS SENSIBLES AFIN D'ÉLARGIR L'OFFRE ACTUELLE	15
TABLEAU 2: OBJECTIF 2 – INTEGRER DANS LA PLANIFICATION ET LES PRATIQUES FORESTIERES L'ADAPTATION DES FORETS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.	23
TABLEAU 3: OBJECTIF 3 – TENIR COMPTE DES RESEAUX DE CONNECTIVITE ECOLOGIQUE DANS LES PRATIQUES DES GF AFIN DE FAVORISER LEUR MAINTIEN ET LEUR AUGMENTATION.	30
TABLEAU 4: OBJECTIF 4 – ÉTABLIR DES MOYENS DE COMMUNICATION VISANT À PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS PRIVÉES AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ, D'UN POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL	36
TABLEAU 5: OBJECTIF 5 – S'IMPLIQUER DANS LA MISE EN PLACE D'UNE APPROCHE CONCILIANTE LA PROTECTION LEGALE DES MILIEUX NATURELS A LONG TERME ET LES SAINES PRATIQUES D'AMENAGEMENT FORESTIER.	42

LISTE DES ACRONYMES

AMCE : Autres mesures de conservation efficaces

CDPNO : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

CNC : Conservation de la nature Canada

COP-15 : La 15e conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

EEE : Espèce exotique envahissante

EFE : Écosystème forestier exceptionnel

FFQ : Fondation de la Faune du Québec

FPFQ : Fédération des producteurs forestiers du Québec

GES : Gaz à effet de serre

GF : Groupements forestiers

GFO : Groupements forestiers Québec

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

IQCÉ : Initiative québécoise Corridors écologiques

MELCCFP : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

MRNF : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

OIFQ : Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

PAE : Plan d'action en environnement

PAF : Plan d'aménagement forestier

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

INTRODUCTION

Dans le cadre de la 15e conférence des Parties (COP-15) à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, tenue en décembre 2022 à Montréal, 195 États se sont mobilisés pour adopter le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (PNUE, 2022). Celui-ci vise à « *stimuler, faciliter et promouvoir une action urgente et transformatrice de la part des gouvernements et des autorités locales et infranationales, avec la participation de l'ensemble de la société, afin de faire cesser et d'inverser la perte de biodiversité et d'atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les objectifs et les cibles du cadre, contribuant ainsi aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et à ceux de ses Protocoles* » à atteindre à l'horizon 2030 et au-delà (PNUE, 2022).

Lors de cet évènement, le premier ministre du gouvernement du Québec, François Legault, s'est engagé à doter le Québec d'un document stratégique encadrant la mise en œuvre cohérente des mesures visant à préserver et à améliorer la biodiversité au bénéfice des générations actuelles et futures. De ce fait, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a entrepris la réalisation du Plan Nature 2030, dont l'un des objectifs phares est la préservation de 30% du territoire québécois d'ici 2030 (MELCCFP, 2022). Cependant, la sauvegarde de la biodiversité dans le 70% additionnel est tout aussi fondamentale pour maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes et favoriser l'adaptation de ces derniers et de la collectivité aux changements climatiques. À cet effet, le rôle que jouent les propriétaires forestiers, les intervenants en forêt privée et autres partenaires du milieu forestier dans la gestion durable des écosystèmes forestiers est primordial pour le maintien de la biodiversité et l'atteinte de nombreuses cibles évoqués dans le Plan Nature 2030.

Or, les acteurs de la forêt privée doivent de plus en plus conjuguer avec de nombreux enjeux environnementaux, notamment en lien avec la préservation de la biodiversité et les effets des changements climatiques. Par conséquent, dans son *Plan stratégique 2023-2026*, Groupements forestiers Québec a identifié l'intégration des pratiques environnementales comme l'une des six

orientations de l'organisation, avec l'objectif de développer une stratégie de positionnement environnemental. À cet effet, il a formé le comité Environnement et Carbone forestier, composé de représentants de groupements forestiers couvrant l'ensemble de la province. Ce comité a pour mandat d'établir un Plan d'action en environnement (PAE) sur un horizon à court et moyen terme, dans l'objectif de définir une vision conjointe de l'environnement, d'orienter harmonieusement les actions de Groupements forestiers Québec et des groupements forestiers, ainsi que de cibler celles à réaliser en priorité dans les prochaines années. L'avènement de la COP-15 et du Plan Nature 2030 représente une opportunité pour l'organisation de favoriser et renforcer la mise en place d'actions visant à répondre aux enjeux environnementaux auxquels les propriétaires de boisés et les intervenants forestiers sont confrontés.

1. VISION

Dans le but de proposer des solutions concrètes aux enjeux environnementaux actuels qui touchent directement les acteurs de la forêt privée, Groupements forestiers Québec (GFQ) souhaite arrimer son PAE 2024 et 2025 avec le Cadre mondial de la biodiversité et plus spécifiquement avec certaines cibles du Plan Nature 2030, qui s’articule autour des quatre axes suivants :

- 1- Protéger et restaurer la biodiversité;
- 2- Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité;
- 3- Agir sur les facteurs indirects de perte de biodiversité;
- 4- Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité.

Outre les retombées positives en environnement, le PAE 2024 et 2025 mobilise et rassemble autour des actions proposées les propriétaires de lots boisés privés, les groupements forestiers (GF), GFQ, les différents paliers gouvernementaux, les organismes de conservation et divers partenaires en forêt privée. Cela fait plusieurs années que ces acteurs sont impliqués dans l’établissement d’une meilleure cohabitation entre la mise en valeur des forêts privées et le maintien de la biodiversité par des pratiques d’utilisation durable du territoire. Il est nécessaire de reconnaître le rôle prépondérant de ces acteurs dans l’atteinte de certaines cibles régionales, nationales et mondiales de biodiversité.

2. DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PAE 2024 ET 2025

Le comité mandaté a élaboré le PAE 2024 et 2025 sur un horizon de deux ans avec une perspective à moyen terme pour une série d'enjeux prioritaires pour les GF. La démarche d'élaboration du PAE 2024 et 2025 s'est déclinée en 3 grandes étapes : 1) l'identification et la priorisation des enjeux environnementaux rencontrés par les GF ; 2) la détermination et la formulation des grandes orientations et objectifs ; et 3) l'élaboration d'actions visant à favoriser l'atteinte de ces objectifs.

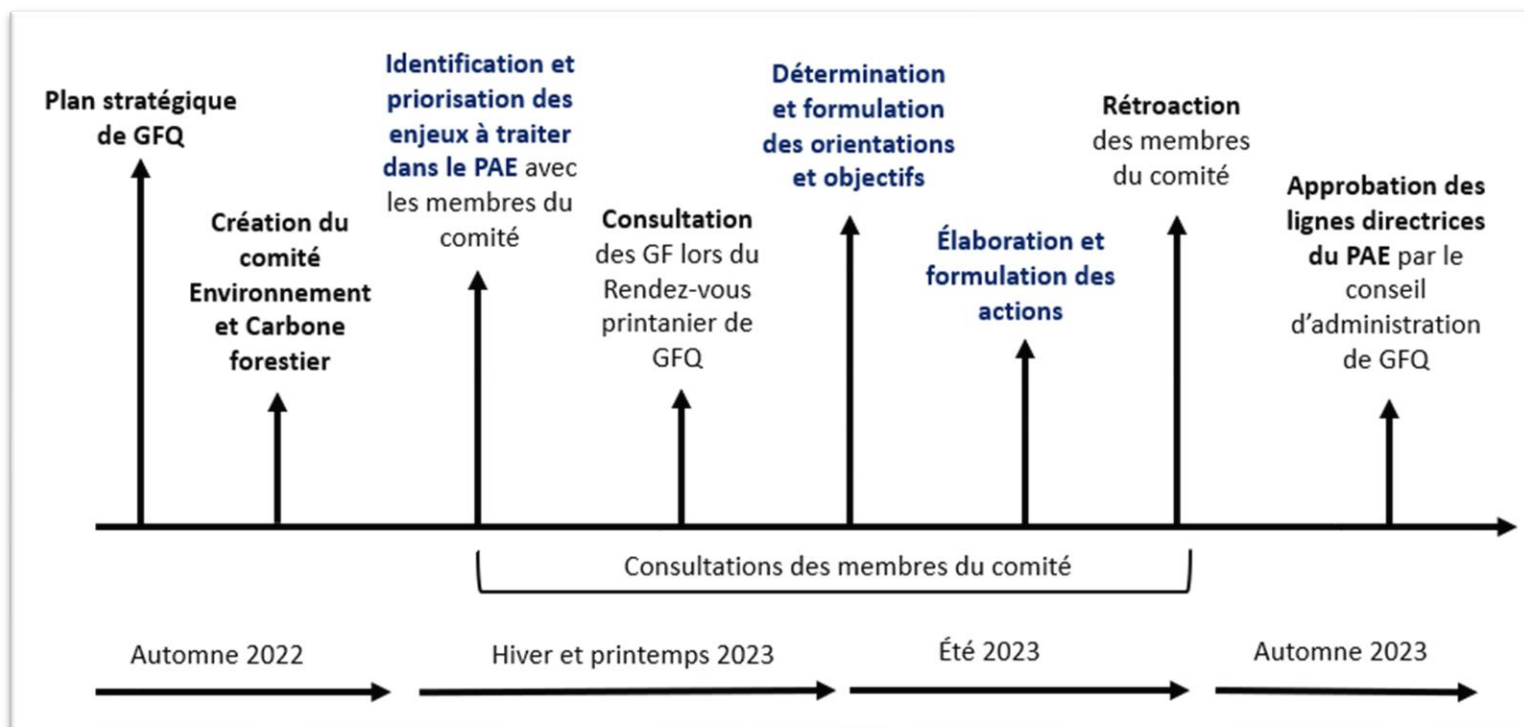


Figure 1: La démarche d'élaboration du PAE 2024 et 2025

L'objectif du PAE 2024-2025 est d'orienter, de structurer, et de prioriser conjointement les actions de GFQ et des GF en tenant compte de certaines cibles du Cadre mondial pour la biodiversité et du Plan Nature 2030. Dans la présente section, tous les éléments du PAE 2024 et 2025 sont présentés de façon détaillée afin d'aider à sa compréhension.

Le PAE 2024-2025 a été élaboré comme suit :

Les **Enjeux** regroupent les enjeux prioritaires en environnement qui ont été identifiés par le comité et se comptent au nombre de cinq.

Les **Orientations** évoquent les directions qui seront suivies pour répondre aux enjeux identifiés par le comité. Les orientations sont donc des énoncés qui englobent l'ensemble des enjeux prioritaires et permettront d'envisager les solutions possibles.

Les **Objectifs** sont définis en fonction des Enjeux et des Orientations. En ce sens, les objectifs doivent répondre aux enjeux énoncés par le comité. Il s'agit ici de définir l'état que l'on souhaite atteindre pour les situations problématiques identifiées. Un ou des Indicateurs de suivi sont associés à chacune des actions.

Les **actions** seront réalisées par les responsables sur un horizon de deux ans, avec une perspective à moyen terme, afin de répondre aux objectifs qui ont été fixés préalablement et d'ainsi pallier les enjeux présents pour les GF. Les actions sont décrites plus en détail et compilées dans le PAE 2024 et 2025.

Les autres éléments du PAE abordés plus en détail dans les tableaux qui suivent sont les suivants : les responsables et les partenaires, l'estimation des coûts, les indicateurs et les cibles, la côte de priorisation ainsi que le statut d'avancement.

Finalement, l'atteinte des cibles planifiées dans le PAE 2024 et 2025 est prévue pour la fin de l'année 2025. Dans la situation où les cibles ne sont pas atteintes, le comité aura l'opportunité d'évaluer la situation, et de mettre en place des solutions, afin d'optimiser les actions proposées dans le prochain PAE, et d'atteindre les cibles lors des années suivantes.

3. ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ACTIONS

Cette section présente les enjeux, les orientations, les objectifs et les actions qui devront être déployées dans le but d'atteindre la vision de GFO. Le résultat de la démarche d'élaboration du PAE 2024 et 2025 a permis l'identification et la priorisation de 5 **enjeux** environnementaux, touchant aux thèmes suivants : les plans d'aménagement forestier (PAF) nature, l'adaptation des forêts aux changements climatiques, la connectivité écologique, la communication et les aires protégées. Découlant de cela, trois grandes **orientations** ont été déterminées, soient :

- 1) **Favoriser l'intégration des considérations environnementales à l'aménagement forestier durable en forêt privée ;**
- 2) **Bonifier la compréhension de la gestion durable des forêts privées auprès de la collectivité, d'un point de vue environnemental, et ;**
- 3) **Concilier la protection des milieux naturels à long terme et les saines pratiques d'aménagement forestier.**

En fonction de ces orientations, les cinq **objectifs généraux** suivants ont par la suite été formulés :

- 1) Favoriser l'élaboration et l'utilisation des PAF nature comme outil d'information, de sensibilisation et de conciliation de l'aménagement forestier durable et de la protection des éléments sensibles afin d'élargir l'offre actuelle ;
- 2) Intégrer dans la planification et les pratiques forestières l'adaptation des forêts aux changements climatiques;
- 3) Tenir compte des réseaux de connectivité écologique dans les pratiques des GF afin de favoriser leur maintien et leur augmentation;
- 4) Établir des moyens de communication visant à promouvoir la gestion durable des forêts privées auprès de la collectivité, d'un point de vue environnemental, et ;
- 5) S'impliquer dans la mise en place d'une approche conciliant la protection légale des milieux naturels à long terme et les saines pratiques d'aménagement forestier.

Ce PAE 2024 et 2025 permet à GFO ainsi qu'aux GF de structurer et prioriser les actions nécessaires en vue de répondre à la vision de GFO. Ces actions sont présentées dans les tableaux 1 à 5.

3.1 ORIENTATION 1 – Favoriser l'intégration des considérations environnementales à l'aménagement forestier durable en forêt privée

3.1.1 OBJECTIF 1 – Favoriser l'élaboration et l'utilisation des PAF nature comme outil d'information, de sensibilisation et de conciliation de l'aménagement forestier durable et de la protection des éléments sensibles afin d'élargir l'offre actuelle.

Mise en contexte

Le plan d'aménagement forestier (PAF) nature, aussi appelé PAF bonifié, est un outil qui permet aux propriétaires de boisés, avec l'aide de leur GF, de prendre des décisions éclairées pour l'entretien de leur forêt. Il porte également une attention particulière aux éléments sensibles, tels que les milieux humides, les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), les habitats fauniques et les espèces en situation précaire, en signalant leur présence et en proposant de saines pratiques forestières pour les protéger et les mettre en valeur. Avec l'aide du PAF nature, les propriétaires de boisés peuvent contribuer à protéger les milieux sensibles et maintenir la biodiversité tout en réalisant des activités d'aménagement forestier.

En 2021-2022, un projet pilote réalisé dans Lanaudière et en Montérégie a permis le développement d'outils nécessaires pour intégrer aux PAF de l'information géoréférencée aux sujets des milieux humides, des espèces menacées ou vulnérables et des EFE. Le projet a permis de développer une méthode qui rend possible un éventuel déploiement provincial des PAF nature (AFM et AFPL, 2022). D'ailleurs, ces données géoréférencées ont été fournies à GFQ en 2023 via une entente avec le MELCCFP et sont disponibles pour les GF.

Le contexte actuel est favorable à l'atteinte de cet objectif puisque de plus en plus, la protection et l'amélioration des habitats sont parmi les motivations des propriétaires de boisés qui récoltent ou font récolter du bois au Québec (Côté et al. 2012). Selon le sondage mené lors du Rendez-vous printanier 2023 organisé par GFQ, les GF croient presque unanimement qu'il y a, ou qu'il y aura dans le futur, un intérêt de leurs membres pour le PAF nature. De plus, une grande majorité de GF considère que chaque GF devrait être en mesure d'offrir à leur membre l'option du PAF nature.

Vision

Il serait pertinent de favoriser l'élaboration et l'utilisation des PAF nature, afin de faciliter la conciliation de l'aménagement forestier durable et de la protection de la biodiversité et des milieux sensibles. À cet effet, il convient d'élargir l'offre actuelle pour permettre à un plus grand nombre de propriétaires forestiers d'en bénéficier. Afin de favoriser la mise en œuvre de l'initiative, du soutien aux GF devrait être offert. De plus, diverses options de financement pourraient inciter l'adhésion de certains propriétaires.

Tableau 1: Objectif 1 – Favoriser l’élaboration et l’utilisation des PAF nature comme outil d’information, de sensibilisation et de conciliation de l’aménagement forestier durable et de la protection des éléments sensibles afin d’élargir l’offre actuelle

2024 et 2025								
Objectif spécifique	Action	Responsable	Partenaires	Estimation des coûts	Indicateur	Cible	Cote de priorisation	Statut d’avancement
1.1 Établir des collaborations en vue d’offrir du soutien aux GF et faciliter l’échange de données	1.1.1 Élaborer un partenariat avec le MELCCFP en vue de développer une démarche optimale de partage de l’information sur les espèces à statut en lien avec la plateforme du CDPNQ	GFQ	MELCCFP	20 000 \$	Formulaires de saisie - Kizeo	4	3	0%
				0 \$	Entente de partage d’informations GFQ-MELCCFP	1	1	100%

	1.1.2 Collaborer avec les organismes de conservation régionaux (inventaire terrain et partage des données, etc.)	GF	Organismes de conservation régionaux	N/A	Nb de collaboration avec un intervenant régional par GF	Au minimum 1 par région	3	Vérifier avec sondage annuel de suivi des actions du plan d'action
1.2 Financer la mise en œuvre de l'initiative PAF nature	1.2.1 Obtenir du financement pour la réalisation du PAF nature	GFO	MELCCFP, MRNF ou autre	1 M\$ /année	Budget annuel	1 M\$	1	0%
	1.2.2 Solliciter du financement pour la programmation des logiciels de gestion en forêt privée	GFO	MELCCFP, MRNF ou autre	20 000	Somme financée	20 000\$	1	100%
					Programmation du Logiciel GFOGEO et autres logiciels nécessaires	Intégration du module au GFOGÉO	2	0%

1.3 Améliorer les outils et les connaissances des GF en lien avec l'élaboration et la diffusion de PAF nature	1.3.1 Coordonner la formation de tous les GF souhaitant intégrer un PAF nature dans leurs pratiques	GFO	Les GF déjà impliqués dans cette initiative	À déterminer	Taux de GF formé et prêt à intégrer un PAF nature dans leurs pratiques	90% d'ici la fin de 2025	2	0%
	1.3.2 Offrir un programme de formation continue portant sur 1) les éléments sensibles ; 2) les espèces menacées ou vulnérables ; 3) les méthodes de mitigation et ; 4) les outils technologiques, fiches, procédés, etc. Des responsables régionaux pourront déterminer le format adapté aux spécificités écologiques régionales.	GFO	IOQÉ (CNC et partenaires régionaux)	À déterminer	Nb de formation offerte aux GF souhaitant intégrer un PAF nature dans leurs pratiques	4	2	0%

	1.3.3 Intégrer, de manière simplifiée, l'information du guide de réalisation des PAF nature dans le cahier de référence technique.	MRNF	GFO et FPFQ	0 \$	Mise à jour	*	2	0%
	1.3.4 Soutenir la formation et l'accompagnement des GF (système de parrainage)	Les GF déjà impliqués dans cette initiative	GFO	85\$/heure	Nb de GF parrainés	À déterminer	3	Vérifier avec sondage annuel de suivi des actions du plan d'action
	1.3.5 S'assurer que le transfert de connaissance se fait vers les propriétaires et que ces derniers s'approprient le contenu	GF	GFO	*	Suivi assuré par le Gf lors de la rencontre de remise du PAF nature au propriétaire	100%	3	Vérifier avec sondage annuel de suivi des actions du plan d'action
1.4 Améliorer les outils et les connaissances des GF en lien avec la production	1.4.1 Coordonner la formation de tous les GF souhaitant intégrer une section faunique dans leurs PAF	GFO	Les GF déjà impliqués dans cette initiative	À déterminer	Taux de GF formé et prêt à intégrer un PAF nature (faunique) dans leurs pratiques	90%	2	0%

d'une section faunique	1.4.2 Offrir des formations portant sur 1) les habitats fauniques ; 2) les mesures de protection recommandées ; 3) les recommandations sylvicoles fauniques ; Etc..	FFQ et OGC reconnue	GFQ	À déterminer	Nb de formation offerte aux GF souhaitant intégrer un PAF nature (faunique) dans leurs pratiques	À déterminer	2	0%
	1.4.3 Solliciter du financement auprès de la FFQ	GFQ	FFQ	250 000\$ / année pour des initiatives fauniques	Budget annuel	250 000\$ / année	1	0%
	1.4.4 Faciliter la mise en œuvre de PAF nature faunique à partir d'une plateforme facilitante (par ex : programme MFOR)	GFQ	FFQ	*	Nb de plateforme facilitante utilisée	1	1	0%

PERSPECTIVES

Objectif spécifique	Action
1.2 Financer la mise en œuvre de l'initiative PAF nature	1.2.3 S'assurer d'un financement adéquat auprès des différents paliers gouvernementaux pour l'application continue des PAF nature
1.3 Améliorer les outils et les connaissances des GF en lien avec la production de PAF nature	1.3.6 Consolider les outils développés (ex. : ajout de fiches sur d'autres éléments sensibles, bases de données, etc.)
	1.3.7 S'impliquer dans la révision des recommandations et la mise en application de la loi sur les espèces menacées et vulnérables en terres privées
	1.3.8 Créer un nouveau modèle de prescriptions adapté aux nouvelles considérations
	1.3.9 Développer des indicateurs et des cibles de biodiversité adaptées au contexte de la forêt privée et aux contextes régionaux (à l'échelle du lot)

3.1.2 OBJECTIF 2 – Intégrer dans la planification et les pratiques forestières l'adaptation des forêts aux changements climatiques

Mise en contexte

Dans le contexte des changements climatiques, certains écosystèmes forestiers sont soumis à des impacts qui dépassent leur capacité d'adaptation (Trumbore & al. 2015 ; Thom & al., 2016, 2017 ; GIEC, 2019). Le réchauffement accéléré du climat se traduit notamment par une augmentation de la température moyenne, une diminution de la période de gel, un déplacement des niches écologiques vers le nord ainsi qu'une augmentation de la sévérité, de la fréquence et de l'étendue des perturbations naturelles, particulièrement une augmentation des sécheresses dans le sud du Québec (Ouranos, 2010 ;2015).

La résistance et la résilience des forêts et des espèces sensibles face au réchauffement climatique peuvent, entre autres, être possibles en diversifiant la composition des peuplements forestiers, notamment au niveau génétique, spécifique et fonctionnel, et ce, à différentes échelles spatiales (Vaillancourt & al., 2008 ; Blondel, 1995 ; Thiffault et al., 2021). En effet, un écosystème diversifié possède un spectre de réponses plus vaste en regard des perturbations, favorisant conséquemment sa stabilité, à court et long terme, face aux imprévisibilités et incertitudes associées au climat (Trumbore & al. 2015 ; Paquette & Messier, 2011). En ce sens, il est nécessaire de promouvoir le choix d'espèces adaptées aux vulnérabilités climatiques régionales (Conseil canadien des ministres des forêts, 2020), favoriser les pratiques de gestion adaptative (Doyon, 2003 ; Duinker et Trevisan, 2003) et éviter la simplification des écosystèmes forestiers et la plantation en monoculture dans des milieux qui ne possèdent pas naturellement ce type de peuplement.

Vision

Les propriétaires de boisés sont parmi les premiers à subir les effets des changements climatiques, qui affectent la santé et la productivité de leurs forêts, donc leur capacité à fournir des biens et services écosystémiques. Les GF devront tôt ou tard adapter leurs pratiques d'aménagement forestier en fonction de cette nouvelle réalité. Le gouvernement du Québec est sur le point d'adopter une stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques. Il est impératif que les GF profitent de cette initiative pour mettre en place des projets en ce sens : forêts résilientes, migration assistée, lutte aux EEE, etc., qui seront adaptés au contexte de la forêt privée. Des associations entre les praticiens et des centres de recherche permettraient de collaborer directement sur ces dossiers et contribuer à l'avancement de l'état des connaissances dans la pratique forestière.

Tableau 2: Objectif 2 – Intégrer dans la planification et les pratiques forestières l’adaptation des forêts aux changements climatiques.

2024 et 2025								
Objectif spécifique	Action	Responsable	Partenaire	Estimation des coûts	Indicateur	Cible	Cote de priorisation	Statut d’avancement
2.1 Améliorer les connaissances et la compréhension des équipes techniques des GF sur les effets régionaux des changements climatiques sur les forêts et les habitats des espèces forestières en contexte de forêt privée	2.1.1 Création de cartes de risques de déclin prématuré des forêts du sud pour deux stress majeurs soit la sécheresse et les insectes ravageurs (exotique-indigène) liés aux changements climatiques	GFQ	CERFO, Uni. de Sherbrooke et Laval, RNCAN	210 000 \$	Création de cartes	4 volets d'expertise dans les cartes pour le Québec	2	*
	2.1.2 Intégration des cartes de risques de déclin au logiciel GFQGéo	GFQ	DDM	40 000 \$	Intégration des cartes	Intégration dans les GF et conseillers qui possède GFQGéo	2	*
	2.1.3 Élaboration de scénarios sylvicoles adaptés aux nouvelles mesures du risque lié aux changements	GFQ	Agences	200 000 \$	Nombre d’entités forestières à haut risque de déclin	Au minimum un scénario par entité forestière prioritaire	2	*

climatiques afin d'accroître la résilience des forêts							
2.1.4 Actualiser le cahier de références techniques et scientifiques en forêt privée afin d'identifier des modalités aux traitements sylvicoles qui peuvent contribuer à l'augmentation de la résilience/biodiversité (selon la science)	MRNF	GFO, OIFQ et Agences	35 000 \$	Mise à jour du cahier de références techniques et scientifiques en forêt privée	Cahier mis à jour	1	*
2.1.5 Informer les équipes techniques et propriétaires de boisés sur les effets des changements climatiques et les manières de s'y adapter via des fiches informatives, des conférences et formations. S'assurer d'avoir des ambassadeurs dans	Gouvernement du Québec, CNC, FPFQ, MRNF, MELCCFP, FFQ et Agences		50 000 \$	Nb de nouvelles fiches	À déterminer	1	*

	chaque région afin que l'information soit bien relayée.							
	2.1.6 Former les équipes techniques des GF en matière de pratiques forestières d'adaptation	Gouvernement du Québec, CNC, FPFQ, MRNF, MELCCFP, FFQ et Agences	GFQ	35 000 \$	Nb de formations offertes	Minimum 2	2	*
2.2 Contribuer au développement des connaissances en lien avec l'adaptation régionale des forêts aux changements climatiques	2.2.1 Collaborer avec le milieu de la recherche sur le déploiement de projets de recherche scientifique et de développement expérimental	GFQ et GF	Universités et Centres de recherche	10 000 \$	Nb de collaboration avec le milieu de la recherche établie annuellement	Minimum 2	3	Vérifier avec sondage annuel de suivi des actions du plan d'action

	2.2.2 Collaborer au développement et à l'application de techniques appropriées pour contrôler les espèces envahissantes et limiter l'impact des espèces déprédatrices	GF	Universités, Centre de recherche et autres	10 000 \$	Nb de stratégies de contrôle mises en œuvre par région pour une ou des problématiques déterminées par les GF	Minimum 3	3	Vérifier avec sondage annuel de suivi des actions du plan d'action
--	---	----	--	-----------	--	-----------	---	--

PERSPECTIVES	
Objectif spécifique	Action
2.2 Contribuer au développement des connaissances en lien avec l'adaptation des forêts aux changements climatiques	<p>2.2.3 Mettre à jour des logiciels de gestion et outils géomatiques d'analyse automatique du risque de déclin prématuré des peuplements, notamment face aux sécheresses futures en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exposition du sol ; • L'exposition climatique ; • La sensibilité des espèces du couvert principal, sous couvert et régénération ; • L'adaptation courte et longue des espèces
2.3 Outiller les équipes techniques des GF pour les aider à adapter les forêts aux	2.3.1 Rendre disponible un montant de + de 20 M\$/année dès 2024-2025 en complément au <i>Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées</i> afin de permettre la réalisation de travaux sylvicoles adaptés aux changements climatiques

effets des changements climatiques	2.3.2 Créer des cartes régionales de vulnérabilité des forêts aux changements climatiques (portrait à l'échelle du paysage) et intégrer les informations dans les logiciels utilisés par les GF
	2.3.3 Élaborer un diagnostic terrain des risques actuels et futurs de déclin prématuré afin de prioriser les besoins en matière d'adaptation <ul style="list-style-type: none"> • Création de clés d'aide à la décision à partir des outils géomatiques et inventaire terrain; • Validation des cartes régionales de vulnérabilité
	2.2.4 Réviser des scénarios sylvicoles d'adaptation aux changements climatiques conçus par un groupe d'experts pour la mise à jour de la palette des traitements du cahier de références techniques et scientifiques de mise en valeur des forêts privées
	2.3.6 Adapter la <i>Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques</i> (2021) du MRNF au contexte de la forêt privée du Québec
	2.3.7 Intégrer les connaissances acquises et développées préalablement dans le PAF nature
	2.3.8 Créer un nouveau modèle de prescriptions adapté aux nouvelles considérations
	2.3.9 Former des ingénieurs et des techniciens forestiers sur les outils développés. <ul style="list-style-type: none"> • Effets des CC sur les forêts et objectif des outils créés. • Approche stratégique des propriétaires pour améliorer leur compréhension des enjeux liés au climat. • Fonctionnement des outils géomatiques et d'aide à la décision et utilisation appropriée.

3.1.3 OBJECTIF 3 – Tenir compte des réseaux de connectivité écologique dans les pratiques des GF afin de favoriser leur maintien et leur augmentation.

Mise en contexte

La mosaïque que constituent les parcelles de milieux naturels à l'échelle du paysage offre des conditions favorables au déplacement de la faune et à la dispersion de la flore vers des habitats où ils peuvent combler leurs besoins vitaux, tels que la reproduction, l'alimentation, le repos et la migration (IQCÉ, 2022). Un corridor écologique, soit un passage terrestre ou aquatique reliant les espaces naturels (noyaux de conservation), soutient la capacité de l'écosystème à préserver ses fonctions naturelles et fournir des services écosystémiques, essentiels à la survie des populations d'espèces, notamment l'échange génétique.

« La connectivité écologique est définie comme étant le degré de connexion entre les divers milieux naturels présents au sein d'un même paysage, au niveau de leurs composantes, de leur répartition spatiale et de leurs fonctions écologiques. » (IQCÉ, 2022)

Présentement, le patrimoine naturel subit de lourdes pressions, et ce, particulièrement dans le sud du Québec. En effet, en raison des changements climatiques ainsi que de la modification et de la fragmentation du territoire par le développement, les espèces sont contraintes à s'adapter, notamment en migrant vers le nord (Berteaux et al. 2018). Les propriétaires de boisés privés et les acteurs qui les accompagnent jouent un rôle clé dans le maintien de la biodiversité et l'adaptation à ces bouleversements, entre autres, en préservant de grands corridors forestiers grâce à leur boisé. D'ailleurs, les organismes environnementaux reconnaissent de plus en plus la gestion et l'aménagement forestier durables et intégrés, comme des moyens de conserver la connectivité écologique au niveau du paysage (IQCÉ, 2022).

En 2019, Conservation de la nature Canada (CNC) et GFO ont mis en place un partenariat, qui s'inscrit plus largement dans le cadre de l'IQCE, avec pour objectif d'unir leurs expertises de manière à informer, mobiliser et accompagner les propriétaires de boisés dans la gestion durable des forêts et ainsi, faire face aux changements climatiques. Historiquement, il s'agit de la première initiative de collaboration entre l'organisation et les organismes de conservation menant à des échanges fructueux, harmonieux, et tournés vers l'avenir.

Vision

Les GF du Québec et les organismes de conservation sont appelés à jouer un rôle d'importance dans le maintien des corridors écologiques, en encourageant et accompagnant les propriétaires dont les boisés se situent dans les zones ciblées. La participation des GF à l'IQCE constitue une excellente opportunité de collaboration avec les organismes de conservation. Également, elle donne l'occasion aux GF de faire valoir le rôle important de l'aménagement forestier durable aux autres acteurs impliqués dans le domaine de l'environnement.

Tableau 3: Objectif 3 – Tenir compte des réseaux de connectivité écologique dans les pratiques des GF afin de favoriser leur maintien et leur augmentation.

2024 et 2025								
Objectif spécifique	Action	Responsable	Partenaire	Estimation des coûts	Indicateur	Cible	Cote de priorisation	Statut d'avancement
3.1 Favoriser une approche intégrée de la gestion de l'écosystème en contribuant à l'IQCE et à ses comités, s'inscrivant dans le cadre du partenariat entre CNC et GFQ	3.1.1 Continuer à participer activement à l'IQCE et ses comités	GFQ	Collaborateurs de l'IQCE	NA	Proportion de rencontres du comité forêt de l'IQCE auxquelles GFQ a assisté	100%	2	0%
	3.1.2 Communiquer et conclure une entente avec le maître d'œuvre régional de l'IQCE	GF	Maîtres d'œuvre de l'IQCE, CNC et Autres collaborateurs financiers	NA	Proportion de GF ayant une entente, un partenariat ou un projet avec son maître d'œuvre de l'IQCE	60%	2	Vérifier avec sondage annuel de suivi des actions du plan d'action

<p>3.1.3 Produire une fiche de planification de rencontre entre le Gf et le maître d'œuvre régional en vue de conclure une entente de partenariat (mise en contexte, objectif, collaborations potentielles, informations pertinentes, etc.)</p>	<p>GFQ</p>	<p>Les GF déjà impliqués dans cette initiative</p>	<p>*</p>	<p>Nb de fiche</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>0%</p>
<p>3.1.4 Diffuser auprès des propriétaires de boisés la capsule vidéo qui témoigne du travail conjoint des organismes de conservation, de GFQ et de la FFQ</p>	<p>GFQ et GF</p>	<p>CNC et FFQ</p>	<p>À déterminer</p>	<p>Nb. de visionnement</p>	<p>10 000 visionnements</p>	<p>3</p>	<p>0%</p>

	3.1.5 Faire suivre aux équipes techniques et professionnelles les modules disponibles de la formation sur la conservation et la foresterie : une connexion gagnante	GF	CNC et Maîtres d'œuvre de l'IQOCÉ	NA	Proportion de GF ayant suivi les modules disponibles	100% pour le module 1 et 2 ; 50% pour le module 3	2	Vérifier avec sondage annuel de suivi des actions du plan d'action
3.2 Sensibiliser les propriétaires de boisés à l'importance du maintien des corridors écologiques	3.2.1 Faire un reportage dans le journal <i>Le monde forestier</i> sur une collaboration entre un GF et un maître d'œuvre en lien avec la connectivité écologique	GFQ	Maîtres d'œuvre et GF concernés, Journal <i>Le monde forestier</i> et CNC	NA	Nombre de reportages réalisés	1	2	0%

PERSPECTIVES

Objectif spécifique	Action
<p>3.2 Sensibiliser les propriétaires de boisés à l'importance du maintien des corridors écologiques</p>	<p>3.2.2 Intégrer les fiches et les données de corridors de connectivité dans les PAF nature (action préalable) et dans les outils géomatiques utilisés par les GF.</p>
<p>3.3 Contribuer au développement des connaissances et outils en lien avec les corridors écologiques régionaux</p>	<p>3.3.1 Participer au développement d'outils régionaux, comme des fiches et des cartes identifiant les secteurs clés de connectivité (CNC, maîtres d'œuvre régionaux, GF et autres intervenants forestiers).</p>
	<p>3.3.2 Participer à la validation des corridors écologiques régionaux.</p>
	<p>3.3.3 Tester scientifiquement l'application de différents types de traitements sylvicoles favorisant la connectivité écologique selon une approche de gestion adaptative.</p>

3.2 ORIENTATION 2 - Bonifier la compréhension de la gestion durable des forêts privées auprès de la collectivité, d'un point de vue environnemental

3.2.1 OBJECTIF 4 – Établir des moyens de communication visant à promouvoir la gestion durable des forêts privées auprès de la collectivité, d'un point de vue environnemental

Mise en contexte

Le milieu scientifique reconnaît de plus en plus l'aménagement durable des forêts comme une solution naturelle importante dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que dans le maintien des habitats pour la biodiversité. En effet, selon le GIEC : « *une gestion durable des forêts visant la production de bois, de fibre, de biomasse, de ressources non ligneuses ou d'autres fonctions et services écosystémiques, peut diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et contribuer à l'adaptation* », notamment en maintenant ou en augmentant la capacité de stockage de carbone forestier (GIEC, 2019) et ce, tout en préservant la disponibilité des ressources en bois, de l'eau potable, des habitats pour la biodiversité ainsi que des activités récréatives (Smith & al., 2011). En réalisant des interventions forestières qui visent à conserver la qualité des habitats (filtre brut) et en appliquant des mesures spécifiques visant à protéger des espèces en particulier (filtre fin) (Doyon et Bouffard, 2008), les propriétaires de forêts privées jouent un rôle de premier plan dans la protection de plusieurs espèces en situation précaire, en plus de maintenir les fonctions écosystémiques de leurs milieux naturels.

Néanmoins, certains acteurs de la société possèdent une perception négative ou parfois même erronée de l'aménagement forestier. Lors du rendez-vous printanier de 2023 de GFO, une majorité de répondants au sondage confirmait ce constat. De ce fait, il en découle, dans plusieurs régions du Québec, des pressions sociales qui s'expriment entre autres par un resserrement de la réglementation municipale, qui vise à limiter et parfois interdire les activités forestières.

Vision

Dans ce contexte, afin de bonifier la compréhension du rôle de nos activités d'un point de vue environnemental, il serait important de se pencher sur les questions en lien avec la communication, la sensibilisation et la définition d'un vocabulaire commun à utiliser. Afin de pérenniser les activités des GF, leur rôle dans la gestion durable des forêts doit être mieux compris auprès des ministères et des partenaires, en étant actifs et présents sur différentes tribunes.

Tableau 4: Objectif 4 – Établir des moyens de communication visant à promouvoir la gestion durable des forêts privées auprès de la collectivité, d'un point de vue environnemental

2024 et 2025								
Objectif spécifique	Action	Responsable	Partenaire	Estimation des coûts	Indicateur	Cible	Cote de priorisation	Statut d'avancement
4.1 Établir des moyens de communication afin de bonifier la compréhension de la gestion durable des forêts privées, auprès des décideurs et partenaires (municipalités, ministères provinciaux et fédéraux, organismes de conservation, etc.)	<p>4.1.1 Établir un plan de communication qui, sans s'y limiter, pourrait contenir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Définir un vocabulaire commun à employer -Organiser des visites des travaux sylvicoles avec les partenaires et collaborateurs -Élaborer et partager des capsules vidéo sur le rôle de l'aménagement forestier durable dans la lutte contre 	GFO	Firme de communication et CNC	À déterminer	Plan de communication	1	2	0%

<p>les changements climatiques et le maintien de la biodiversité</p> <p>-Présenter des stratégies de valorisation du carbone forestier en forêt privée, notamment les crédits carbone</p> <p>-Informer les lecteurs du journal Le Monde Forestier des travaux et projets réalisés par les GF (page dédiée à l'environnement)</p>							
<p>4.1.2 Réaliser une étude de la perception des membres des groupements envers les enjeux environnementaux</p>	<p>FPFQ</p>	<p>GFQ</p>	<p>NA</p>	<p>Nouvelles questions dans le sondage sur les profils et motivations des propriétaires forestiers</p>	<p>Statistiques utiles au développement d'outils et autres.</p>	<p>2</p>	<p>0%</p>

	4.1.3 Assurer la représentation de GFQ et des GF dans le cadre d'initiatives (régionales et provinciales) liées à l'environnement	GFQ et GF		NA	Nombre de tribunes (colloque, congrès, etc)	2 évènements par année pour les GF et GFQ	1	0%
	4.1.4 Mettre sur pied des projets et ententes visant à créer un climat d'échange favorable au développement d'initiatives de foresterie durable	GFQ	Gouv. du Canada et du Québec	NA	Nb de projets et ententes	Au moins 2	1	0%
4.2 Impliquer les GF et valoriser leur rôle en environnement	4.2.1 Organiser des ateliers et rencontres de réseautage des GF portant sur l'environnement	GFQ	GF, FFQ et CNC	À déterminer	Nombre de rencontres portant sur l'aménagement forestier durable organisées annuellement	Au moins 2 par année	2	0%

PERSPECTIVES

Objectif spécifique	Action
<p>4.1 Établir des moyens de communication afin de bonifier la compréhension de la gestion durable des forêts privées, auprès des décideurs et partenaires</p>	<p>4.1.5 Produire du matériel de vulgarisation/sensibilisation/éducation destiné aux décideurs et aux collaborateurs, basé sur la science.</p>
	<p>4.1.6 Entamer un dialogue avec les organismes environnementaux régionaux et acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire</p>
	<p>4.1.7 Participer et appuyer les organisations œuvrant dans le domaine de l'éducation forestière (Ex : Associations forestières et Forêt compétences)</p>
	<p>4.1.8 Développer du contenu permettant de sensibiliser le milieu municipal ainsi que la population en général et les aider à mieux se préparer aux changements climatiques.</p>

3.3 ORIENTATION 3 - Concilier la protection des milieux naturels à long terme et les saines pratiques d'aménagement forestier.

3.3.1 OBJECTIF 5 – S'impliquer dans la mise en place d'une approche conciliant la protection légale des milieux naturels à long terme et les saines pratiques d'aménagement forestier.

Mise en contexte

Les forêts du sud du Québec abritent une grande biodiversité, notamment la majorité des espèces en situation précaire dans la province (Tardif et al. 2005). Cependant, malgré le fait qu'elles subissent les pressions du développement immobilier, de la villégiature et de l'agriculture, les forêts méridionales sont peu représentées au niveau des aires de conservation (MELCCFP, 2023).

La tenue de la COP 15 à Montréal a incité le gouvernement du Québec à prendre un engagement dans l'atteinte de l'objectif de protection de 30% du territoire (MELCCFP, 2022). À cet effet, les propriétaires de forêts privées, surtout dans le sud de la province, seront certainement sollicités pour appliquer sur leurs lots des mesures de conservation dites traditionnelles, c'est-à-dire parmi lesquelles les aménagements forestiers sont restreints ou proscrits.

Vision

Cet engagement du gouvernement constitue une opportunité de faire valoir l'aménagement forestier durable en forêt privée, comme un moyen de conservation de la biodiversité et des écosystèmes. En effet, de plus en plus d'acteurs du milieu scientifique et environnemental défendent l'idée d'une catégorie d'aire protégée qui permettrait l'application des saines pratiques d'interventions forestières, entre autres par la mise en place d'initiatives s'inscrivant dans les Autres mesures de conservation efficaces (AMCE) et les Mesures de conservation complémentaires (MCC) (ministère de l'Environnement et ressources naturelles, 2022).

Pour le moment, les outils de conservation mis à la disposition des propriétaires de boisés privés qui désirent poursuivre des activités d'aménagement forestier peuvent être trop restrictifs et peu adaptés à leur réalité. Il serait donc intéressant de se pencher sur une avenue qui permet de concilier la protection des milieux naturels à long terme et les saines pratiques d'aménagement forestier. Pour se concrétiser, une telle mesure de conservation devra comporter un incitatif pour le propriétaire, par exemple au niveau fiscal. Les actions mises en place par GFO pourraient s'inspirer des recommandations du comité de réflexion élaborées dans le cadre du projet : Conservation et foresterie, entrepris par Corridor Appalachien (Gratton et al., 2011).

Conservation : Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures (Limoges et al., 2013)

Tableau 5: Objectif 5 – S’impliquer dans la mise en place d’une approche conciliant la protection légale des milieux naturels à long terme et les saines pratiques d’aménagement forestier.

2024 et 2025								
Objectif spécifique	Action	Responsable	Partenaire	Estimation des coûts	Indicateur	Cible	Cote de priorisation	Statut d’avancement
5.1 S’impliquer dans le développement de nouveaux outils légaux, assortis d’incitatifs spécifiques	5.1.1 Assurer une représentation au niveau provincial (création d’une catégorie adaptée, amélioration des incitatifs financiers, bonification des programmes existants, etc.)	GFO	GF	NA	Outil de reconnaissance permettant de récompenser l’aménagement durable du territoire forestier	1	2	
	5.1.2 Participer au groupe de travail sur les AMCE mis en place par CNC	GFO	CNC	NA	Nb. de rencontres annuelles	1	2	
5.2 Former les intervenants forestiers en soutien aux propriétaires	5.2.1 Informer les intervenants forestiers des ressources en conservation	GFO	CNC et organismes de conservation reconnus	NA	Levier financier	1	2	

	destinées aux propriétaires							
5.3 Impliquer les propriétaires dans le dossier des aires de conservation	5.3.1 Consultez les propriétaires au sujet de leur intérêt et de leurs besoins en lien avec la conservation de leur boisé	FPFQ	GFQ	NA	Nouvelles questions dans le sondage sur les profils et motivations des propriétaires forestiers	Statistiques utiles au développement d'outils et autres.	2	
	5.3.2 Diffuser l'information aux propriétaires intéressés par la conservation et les accompagner dans leurs démarches ou les référer à des organismes de conservation	GF	CNC et organismes de conservation reconnus		Nombre de groupements ayant diffusé de l'information aux propriétaires intéressés	% à déterminer en fonction de la pertinence des outils développés pour les propriétaires	3	

PERSPECTIVES

Objectif spécifique	Action
5.1 S'impliquer dans le développement de nouveaux outils légaux, assortis d'incitatifs spécifiques	5.1.3 Promouvoir de nouvelles initiatives alliant la conservation et la gestion durable des forêts privées
	5.1.4 Déployer des projets pilotes
	5.1.5 Mettre en œuvre des outils légaux

4. CONCLUSION

L'année 2023 fut une période marquante pour Groupements Forestiers Québec, puisqu'elle insuffle un vent nouveau, soit une volonté commune des membres de l'organisation de s'adapter à la nouvelle réalité des changements climatiques et de bonifier leurs pratiques de gestion durable des forêts. La mise en place du comité Environnement et Carbone forestier de Groupements forestiers Québec a permis l'élaboration du *Plan d'action en environnement 2024 et 2025* sur un horizon à court et moyen terme. L'objectif de ce mandat était de définir une vision conjointe de l'environnement, d'orienter harmonieusement les actions de Groupements forestiers Québec et des groupements forestiers, ainsi que de cibler celles à réaliser en priorité dans les prochaines années. Ainsi, durant la dernière année, le comité a travaillé de manière concertée pour identifier et prioriser les enjeux à traiter, déterminer et formuler les orientations et objectifs ainsi qu'élaborer et formuler des actions en lien avec la vision de Groupements Forestiers Québec.

Le *Plan d'action en environnement 2024 et 2025* comprend trois grandes orientations, soient : 1) **Favoriser l'intégration des considérations environnementales à l'aménagement forestier durable en forêt privée** ; 2) **Bonifier la compréhension de la gestion durable des forêts privées auprès de la collectivité, d'un point de vue environnemental**, et 3) **Concilier la protection des milieux naturels à long terme et les saines pratiques d'aménagement forestier**. La détermination de ces orientations a permis de formuler les 5 objectifs généraux suivant : 1) *Favoriser l'élaboration et l'utilisation des PAF nature comme outil d'information, de sensibilisation et de conciliation de l'aménagement forestier durable et de la protection des éléments sensibles afin d'élargir l'offre actuelle* ; 2) *Intégrer dans la planification et les pratiques forestières l'adaptation des forêts aux changements climatiques* ; 3) *Tenir compte des réseaux de connectivité écologique dans les pratiques des groupements forestiers afin de favoriser leur maintien et leur augmentation* ; 4) *Établir des moyens de communication visant à promouvoir la gestion durable des forêts privées auprès de la collectivité, d'un point de vue environnemental* et 5) *S'impliquer dans la mise en place d'une approche conciliant la protection légale des milieux naturels à long*

terme et les saines pratiques d'aménagement forestier. En vue de répondre à ces objectifs, le plan d'action mobilise et rassemble les actions des propriétaires de lots boisés privés, des groupements forestiers, de Groupements forestiers Québec, des différents paliers gouvernementaux, des organismes de conservation ainsi que des divers partenaires en forêt privée.

Groupements Forestiers Québec espère que le *Plan d'action en environnement 2024 et 2025* saura bonifier et structurer les activités de l'organisation, et qu'il sera un outil indispensable permettant aux groupements forestiers, leurs membres et partenaires de s'impliquer dans la mise en œuvre de ces actions. Le contexte actuel de la COP 15 et du Plan Nature 2030 est une opportunité favorisant la mise en place de ces actions, lesquelles contribueront assurément à l'atteinte de certaines cibles régionales, nationales et mondiales pour la biodiversité. Cela ne pourrait être possible sans l'implication des propriétaires forestiers et des intervenants en forêt privée, qui jouent un rôle prépondérant dans le maintien de la biodiversité.

5.REMERCIEMENTS

Groupements forestiers Québec tient à remercier spécialement le comité Environnement et Carbone forestier pour l'élaboration du Plan d'action environnement 2024 et 2025. Le comité a travaillé en étroite collaboration avec les membres de Groupements forestiers Québec afin de prioriser les actions à venir en lien avec la vision et les orientations des 28 000 propriétaires forestiers et des 35 groupements forestiers membres de Groupements forestiers Québec.

GFQ tient à exprimer sa sincère gratitude à la Fondation de la faune du Québec et à Conservation de la nature Canada. Ces deux organisations saluent la réalisation de notre plan d'action en environnement et ont exprimé le désir de participer au comité de mise en œuvre. Nous sommes ravis de collaborer avec des organisations aussi dévouées à la préservation de notre environnement et à la promotion de pratiques durables.

6. RÉFÉRENCES

- Agence forestière de la Montérégie et Agence des forêts privées de Lanaudière. (2022). Guide de réalisation des PAF bonifiés par les conseillers forestiers. Déploiement des plans d'aménagement forestier bonifiés au Québec. Projet pilote dans Lanaudière et en Montérégie. 26 p.
- Berteaux, D., Ricard, M., St-Laurent, MH. et al. (2018). Northern protected areas will become important refuges for biodiversity tracking suitable climates. Scientific Report 8, 4623. <https://doi.org/10.1038/s41598-018-23050-w>
- Blondel, J. (1995). Approche écologique et évolutive. Biogéographie. Masson, Paris, France.
- Conservation de la Nature Canada. (2023). Les AMCEZ : une des clés pour sauvegarder la biodiversité. <https://www.natureconservancy.ca/fr/articles-vedettes/amcez-cle-biodiversite.html>
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement. (2022). Convention sur la diversité biologique - Décision adoptée par la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>
- Côté, M-A., Gilbert, D., et Nadeau, S. (2012). Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. Rapport disponible au www.foretprivee.ca : 42 p. + annexes
- Conseil canadien des ministres des forêts. (2020). Vulnérabilité des arbres du Canada aux changements climatiques et propositions de mesures visant leur adaptation : un aperçu destiné aux décideurs et aux intervenants du monde forestier. https://www.ccfm.org/wp-content/uploads/2020/09/TreeSpecies_web_f.pdf
- Doyon, F., et Bouffard, D. (2008). L'intégration des valeurs fauniques et de biodiversité à la planification forestière – Rapport technique. <https://isfort.uqo.ca/wp-content/uploads/2020/11/Doyon-et-Bouffard.-2008.-Lintegration-des-valeurs-fauniques-et-de-biodiversite-a-la-planification-forestiere.pdf>

- Doyon, F. (2003). Colloque sur la planification forestière : L'aménagement intégré des ressources en milieu forestier. Institut québécois d'Aménagement de la Forêt Feuillue. En ligne [<https://isfort.uqo.ca/wp-content/uploads/2020/11/Doyon.-2003.-Colloque-sur-la-planification-forestiere-Lamenagement-integre-des-ressources-en-milieu-forestier-Concepts-et-outils.pdf>].
- Duinker, Peter N., et L. M., Trevisan. (2003). "Adaptive management: progress and prospects for Canadian forests." Towards sustainable management of the boreal forest. NRC Research Press, Ottawa, 857-892.
- Gratton, L., Lelièvre, M., Daguét, C., Martel, M.-J., Hone, F., Pfister, O., et Daudelin, F. (2011). Conservation et foresterie : Contribuer au maintien des forêts privées du Québec méridional. Rapport du comité de réflexion sur la conciliation entre conservation et foresterie. Corridor appalachien, Lac-Brome, Québec. 68 p.
- Initiative québécoise des corridors écologiques. (2022). Qu'est-ce que la connectivité écologique? <https://connectiviteecologique.com/connectivite>
- Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2019) : Résumé à l'intention des décideurs, Changement climatique et terres émergées : rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres. [P.R. Shukla, J. Skea, E. Calvo Buendia, V. Masson-Delmotte, H.- O. Pörtner, D. C. Roberts, P. Zhai, R. Slade, S. Connors, R. van Diemen, M. Ferrat, E. Haughey, S. Luz, S. Neogi, M. Pathak, J. Petzold, J. Portugal Pereira, P. Vyas, E. Huntley, K. Kissick, M. Belkacemi, J. Malley, (dir. publ.)]. Sous presse.
- Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L., et Kasisi, R. (2013). Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ. Le Naturaliste canadien, 137(2), 21–27. <https://doi.org/10.7202/1015490ar>
- Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2022). Protection de la biodiversité - Québec annonce 650 M\$ en vue d'un ambitieux Plan Nature pour 2030. <https://quebec.ca/nouvelles/actualites/details/protection-de-la-biodiversite-quebec-annonce-650-m-en-vue-dun-ambitieux-plan-nature-pour-2030-44554>
- Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2023). MELCCFP – Aires protégées au Québec (version du 30 septembre 2023). <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=8e624ac767b04c0989a9229224b91334>

- Ministère de l'Environnement et ressources naturelles. (2022). Autres mesures de conservation efficaces par zone. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/patrimoine-naturel/autres-mesures-efficaces-zone.html>
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (MRNF). (2021). Projet - Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques. <https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/10-2021-Projet-strategie-adaptation-forets-changements-climatiques.pdf>.
- Ouranos. (2015). Sommaire de la synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec. Édition 2015. Montréal, Québec : Ouranos, 13p.
- Ouranos. (2010). Savoir s'adapter aux changements climatiques, rédaction : C. DesJarlais, M. Allard, A. Blondlot, A. Bourque, D. Chaumont, P. Gosselin, D. Houle, C. Larrivée, N. Lease, R. Roy, J.-P. Savard, R. Turcotte et C. Villeneuve, Montréal, 128 p.
- Paquette, A. (2016). Repenser le reboisement – Guide stratégique pour l'augmentation de la canopée et de la résilience de la forêt urbaine de la région métropolitaine de Montréal : repenser la biodiversité – l'approche fonctionnelle. Chaire de recherche CRSNG/Hydro-Québec sur le contrôle de la croissance des arbres. <http://www.arbresurbains.uqam.ca/fr/guidereboisement/guide.php>
- Paquette, A. et Messier, C. (2011). L'effet de la biodiversité sur la productivité des arbres : des forêts tempérées aux forêts boréales. *Écologie mondiale et biogéographie*, 20 : 170-180. <https://doi.org/10.1111/j.1466-8238.2010.00592.x>
- Smith, N., Deal, R., Kline, J., Blahna, D., Patterson, T., Spies, T.A., and Bennett, K. (2011). Ecosystem services as a framework for forest stewardship: Deschutes National Forest overview. Gen. Tech. Rep. PNW-GTR-852. Portland, OR: U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Pacific Northwest Research Station. 46 p.
- Tardif, B., G. Lavoie et Y. Lachance. (2005). Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60 p.
- Thiffault, N, P. Raymond ... et A. Malenfant. (2021). Sylviculture d'adaptation aux changements climatiques : des concepts à la réalité. Compte-rendu d'un colloque du Carrefour Forêts 2019. *Forestry Chronicle*- Vol. 97(01)

Thom, D., and Seidl, R. (2016). Natural disturbance impacts on ecosystem services and biodiversity in temperate and boreal forests. *Biol. Rev.* 91, 760–781.

Thom, D., Rammer, W. and Seidl, R. (2017). Disturbances catalyze the adaptation of forest ecosystems to changing climate conditions. *Global Change Biol.* 23, 269–282.

Trumbore S, Brando P, and Hartmann H. Forest health and global change. *Science*. (2015) Aug 21;349(6250):814-8. doi: 10.1126/science.aac6759. PMID: 26293952

Vaillancourt, M.-A., De Grandpré, L., Gauthier, S., Leduc, A., Kneeshaw, D., et Bergeron, Y. (2008). Chapitre 2 : Comment les perturbations naturelles peuvent-elles constituer un guide pour l'aménagement forestier écosystémique ? Dans *Aménagement écosystémique en forêt boréale*. Presses de l'Université du Québec

